

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJ_D2025_0127

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/04/2025

Objet : Convention de mise à disposition a titre précaire et revocable au profit de l'association les petits bouts s'amuse

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 29/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0127-Convention de mise _ disposition a titre pr_caire et r_vocable au profit de l_association les petits bouts s_ar

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

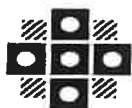
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250429-DAJ_D2025_0127-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/04/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0127

**SALLE COMMUNALE SISE 1 RUE
BONNE NOUVELLE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
LES PETITS BOUTS S'AMUSENT**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 1 rue Bonne Nouvelle du 04 mars 2010 au profit de l'association Les petits bouts s'amuse de Tourcoing est arrivée à son terme ;

Considérant la volonté de l'association de renouveler la convention d'occupation pour la tenue de son activité ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une nouvelle convention avec l'association Les petits bouts s'amuse dont le siège social est situé au 193 chaussée Pierre Curie à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente Saint Joseph d'une superficie de 111 m² et les parties communes sises 1 rue Bonne Nouvelle à Tourcoing où l'association Les petits bouts s'amuse pourra y maintenir son activité

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

29 AVR. 2025

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le :

29 AVR. 2025

Publié sur le site de la Ville le

29 AVR. 2025

